



PRÉFET DE LA SEINE- MARITIME

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Rouen, le 17 janvier 2024

VIGILANCE ORANGE-NEIGE VERGLAS ACTIVÉE – POINT DE SITUATION A 18H30 **CONSIGNES DE PRÉVENTION ET INTERDICTIONS DE CIRCULATION MAINTENUES**

Le département de la Seine-Maritime était placé ce mercredi 17 janvier en vigilance orange pour un phénomène neige-verglas et en vigilance jaune pour les phénomènes crues (Epte) et pluie-inondation. Demain, le département demeurera en vigilance orange neige-verglas et en vigilance jaune pour le phénomène crues (Epte).

Conformément aux prévisions de Météo-France, un épisode neigeux a démarré en milieu d'après-midi, notamment au nord-est du département. L'ensemble du territoire devrait être touché par le phénomène. La situation va se poursuivre durant la nuit, avec des cumuls de neige lourde pouvant atteindre localement entre 5 à 10 centimètres, sur un sol gelé.

De ce fait, le préfet de la Seine-Maritime réitère ses consignes de prévention à observer lors de l'ensemble des déplacements et maintient les mesures d'interdiction de circulation.

Ainsi, la circulation des poids lourds de plus de 7,5 tonnes reste interdite sur l'ensemble du réseau routier seinomarin, au moins jusqu'à midi ce jeudi. L'évolution de la situation sera réévaluée demain matin, afin de vérifier si les conditions de sécurité sont réunies pour permettre la réouverture de la circulation à ces poids lourds.

Cette mesure de restriction de circulation n'est pas applicable aux véhicules d'intervention d'urgence des services publics, engins de secours et d'intervention, véhicules des gestionnaires du réseau routier, véhicules de livraison de produits de salage des routes, véhicules des entreprises travaillant pour le compte des gestionnaires du réseau routier, véhicules de dépannage et de remorquage, véhicules assurant des transports d'urgence, convois de poids lourds escortés par les forces de l'ordre, véhicules assurant la collecte et le transport de lait et véhicules transportant des animaux vivants.

Afin de permettre aux poids lourds de plus de 7,5 tonnes se trouvant sur le réseau routier de la Seine-Maritime de respecter cette interdiction, différentes aires de stockage ont été identifiées ouvertes pour accueillir les chauffeurs aux abords du département et en Seine-Maritime :

Cabinet du préfet
Service régional et départemental
de la communication interministérielle

- sur l'A29 : au péage d'Aumale dans le sens Amiens-Rouen, aux péages d'Epretot dans les deux sens,
- sur l'A28 : sur l'aire d'autoroute de la Vallée de la Bresle dans le sens Abbeville-Rouen,
- sur l'A131 : sur l'aire d'autoroute du Val-des-Fontaines dans le sens Le Havre-Tancarville.

Par ailleurs, la circulation de l'ensemble des transports de ramassage scolaire et les transports collectifs interurbains (entre agglomérations) demeurent interdits ce jeudi 18 janvier. L'ensemble des établissements scolaires accueillent toutefois les élèves.

Les opérateurs de services de transports intra-urbains, en lien étroit avec leur collectivité autorité organisatrice de la mobilité (métropole, communautés urbaines et communes), déterminent, en fonction de la situation et dans l'hypothèse où des conditions météorologiques et de circulation seraient favorables, si les conditions de sécurité sont réunies pour ouvrir tout ou partie de leur réseau à la circulation. Chaque usager est ainsi invité à se renseigner sur les sites internet et applications mobiles de son réseau de transport urbain.

A cette heure, **le bilan des sapeurs-pompiers du SDIS76 fait état** de 21 interventions en lien avec le phénomène météorologique, comprenant 10 chutes de personnes sur la voie publique et 11 accidents impliquant des véhicules avec des blessés légers.

Le préfet salue les équipes des forces de l'ordre, de secours et l'ensemble des agents des services de l'État, des collectivités et des personnels des sociétés d'autoroutes engagés sur la gestion de cet événement, et en particulier ceux qui procèdent depuis hier au salage des réseaux.

Le préfet appelle les automobilistes, piétons et plus globalement les usagers des différents modes de circulation, à une extrême vigilance et leur recommande d'adapter leurs déplacements aux conditions météorologiques locales et, dans la mesure du possible, à limiter leurs déplacements.

Un centre de crise est activé en préfecture depuis mardi soir afin de suivre au plus près l'évolution de la situation et de coordonner l'action des divers services mobilisés.

Conseils généraux à la population

Ces conditions météorologiques appellent une vigilance accrue de la part de tous :

- N'entreprendre que des déplacements indispensables ;
- Privilégier le télétravail lorsque cela est envisageable ;
- En cas d'obligation de déplacement :
 - Surveillez les prévisions météorologiques sur le site de meteofrance.com
 - Informer ses proches de ses déplacements
 - Se munir d'équipements spéciaux pour la voiture (pneus neige, chaînes etc.)
 - Respecter scrupuleusement les déviations et les consignes de circulation
 - Allumer les feux de croisement ou de brouillard ;

**Cabinet du préfet
Service régional et départemental
de la communication interministérielle**

7, place de la Madeleine
76036 ROUEN Cedex

- Utiliser les systèmes de ventilation et de dégivrage, afin de permettre le bon fonctionnement des essuie-glaces. En cas d'immobilisation du véhicule lors d'un déplacement, ne pas faire fonctionner le moteur pour chauffer le véhicule, les gaz d'échappement peuvent provoquer des asphyxies.

Des points de communication seront publiés autant que nécessaires. Ils seront mis en ligne sur **le site internet de la préfecture de la Seine-Maritime** : www.seine-maritime.gouv.fr ainsi que sur les réseaux sociaux X et Facebook (@Prefet76).